

État de la Chapelle publique de la paroisse de *Poulléux*

**QUESTIONNAIRE**

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles. ....

*M<sup>re</sup> Dame*  
a) *Ponc'hors*

a)

a)

a)

a)

a)

2° b) Appartenant à. ....

b) *La Fabrique*

b)

b)

b)

b)

b)

3° c) Autorisées par décret en date du ..

c) *—*

c)

c)

c)

c)

c)

d) ou ouvertes au culte à la date du ..

d) *—*

d)

d)

d)

d)

d)

e) ou en service de temps immémorial.

e) *Oui*

e)

e)

e)

e)

e)

4° f) Messes célébrées chaque année ...

f) *sept*

f)

f)

f)

f)

f)

g) — ou chaque mois. ....

g) *—*

g)

g)

g)

g)

g)

h) — ou chaque semaine. ....

h) *—*

h)

h)

h)

h)

h)

i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?

i) *—*

i)

i)

i)

i)

i)

j) Y fait-on le catéchisme. ....

j) *Oui*

j)

j)

j)

j)

j)

5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale. ....

k) *quatre*

k)

k)

k)

k)

k)

l) État des chemins. ....

l) *laisse à servir*

l)

l)

l)

l)

l)

6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..

m) *mille sont la moitié de paroisses voisines*

m)

m)

m)

m)

m)

n) Y assistant à la messe le dimanche.

n) *—*

n)

n)

n)

n)

n)



Observations particulières.

- 1° N. D. de Penhors est un lieu de pèlerinage très fréquenté toute l'année. Le 8 septembre, jour du grand Pardon, on n'y compte pas moins de cinq mille pèlerins accourus de plusieurs lieues à la ronde.
- 2° La fermeture de cette chapelle causerait un grand préjudice à la fabrique de Poulbrenze. Les ressources sont déjà bien modestes.
- 3° Outre les sept messes chancelées mentionnées ci-dessus, on lit encore sur semaine à la chapelle de N. D. de Penhors un certain nombre de messes de dévotion (une vingtaine).

Diocèse de Quimper et de Léon.

Doyenné de

Plogastel-S. Germain

Paroisse de

Poulbrenze

Communiqué de l'Évêché.

(Oratoires privés.) — Néant

Monseigneur l'Évêque prie instamment MM. les Curés et Recteurs de lui fournir, dans le plus bref délai possible, les renseignements suivants :

1° Quelle est la date d'érection des oratoires privés existant dans la paroisse ?

2° De qui sont-ils la propriété ?

3° Y célèbre-t-on la sainte messe ? — Combien de fois par an, par mois ou par semaine ?

4° Sont-ils en règle au point de vue des Indults pontificaux ? — Ceux-ci portent-ils le nom du propriétaire actuel ? — Ont-ils été visés à l'Évêché ?

Prière d'inscrire les réponses au verso.

N. B. — Cette feuille devra être renvoyée à l'Évêché, lors même qu'il n'y aurait pas d'oratoire privé dans la paroisse.